

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 juillet 2016

Le jeudi 21 juillet 2016 à 20h00 , le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr SANSBERRO Thierry , Maire de SOURAIDE.

PRÉSENTS : ARANA M - ECHEVERRIA D - ELICEIRY S - GENIN P - JORAJURIA M - LARRE JM - MASSONDE M - OTONDO P - UHARRIZ JP - ZAMORA MT - ZUDAIRE S -

ABSENTS ayant donné un pouvoir : GARAT MM à UHARRIZ JP - LARRECHEA O à SANSBERRO T -

ABSENTS et EXCUSÉS : ZAMORA P -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MASSONDE Marielle

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion
- 3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation
- 4 - Convention de mise à disposition de la salle communale
- 5 - Demande de subventions au titre des amendes de police
- 6 - Décisions modificatives au budget
- 7 - Renouvellement du contrat d'assurance statutaire du personnel
- 8 - Création d'un poste d'adjoint technique
- 9 - Déclassement et cession domaine public
- 10 - Approbation financement éclairage public abords de la nouvelle école publique

1 - Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne Marielle MASSONDE à l'unanimité des présents en qualité de secrétaire de séance.

2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Ce compte rendu est à corriger sur erreur en point 7 et 8 (identiques)

Adopté à l'unanimité des présents.

3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation

Pas de décision prises par Mr le maire

4 - Convention de mise à disposition de la salle communale

Nous avons reçu une demande d'utilisation de salle communale d'une personne de Souraide (socio esthéticienne) souhaitant l'utiliser de manière ponctuelle à partir de septembre (une heure par semaine) afin d'apprendre aux mères à faire des massages sur leur bébé.

Nous avons pensé à l'ancienne salle de cantine.

M- Arana demande s'il y aura une location.

Mr le maire nous pensions lui proposer un tarif de 15 euro de l'heure.

M- Arana mais est ce que le trinquet n'est pas intéressé par cette salle ou une association ?

Mr le maire : l'un empêche pas l'autre il faudra que l'on se pose la question du devenir de cette salle

S Zudaire et pourquoi pas le foyer. ?

Mr le maire trouve que le foyer est très grand et plus sombre et ne nous semble pas un lieu adapté pour cette activité. Pour elle c'est une nouvelle activité et c'est juste le temps de voir si cela peut marcher et à nous de voir pourquoi pas plus tard au-dessus de la micro crèche mais ce n'est pas d'actualité pour le moment.

P Genin est-elle habilitée à faire cela. ?

M Zamora précise qu'elle est habilitée pour exercer cette activité, elle a des diplômes.

Vote : à l'unanimité

5 - Demande de subventions au titre des amendes de police

Mr le maire demande au conseil un accord de principe pour la constitution de dossiers que l'on souhaiterait déposer auprès du conseil départemental.

Ces dossiers concernent la sécurité, l'accessibilité ou la création de cheminements piétonniers au bourg et peuvent être aidés au titre des amendes de police

Vote : à l'unanimité

6 - Décisions modificatives au budget

Sur le budget, aucune somme n'avait été attribuée à l'ADMR qui avait envoyé une demande de subvention trop tard. C'est à ce titre qu'exceptionnellement on souhaiterait leur accorder l'aide qu'on leur octroie chaque année d'un montant de 450 €.

M Zamora fait remarquer qu'un article concernant l'ADMR (association pour l'aide à domicile) nous avait interpellé car il indiquait que Souraide avait baissé sa dotation pour 2015. Pour l'année 2016 cette association n'a pas fait la demande mais on souhaiterait leur verser car c'est une aide pour la population de Souraide.

Mr le maire dit qu'il vient de recevoir la demande et donc il faut modifier les comptes.

Sur le compte 6574, il faut rajouter une somme de 450 € et diminuer de 450 € la ligne 6226 relative aux honoraires.

Mr le maire va leur rappeler qu'il faut envoyer les demandes de subvention dans les délais avant que les budgets soient votés.

Vote : à l'unanimité

7 - Renouvellement du contrat d'assurance statutaire du personnel

Le contrat d'assurance (contrat d'une durée de 4 ans) arrivant à échéance Mr le maire demande donc la possibilité de le renouveler.

Cette assurance a pour but la prise en charge des salaires du personnel en cas de longue maladie. Il y a une période de carence qui n'est pas couverte

La commune doit autoriser le centre de gestion à lancer une consultation pour notre compte.

S Zudaire demande s'il y a des appels d'offre ?

Mr le maire oui par le biais du centre de gestion qui nous donnera le résultat à nous de dire si l'on est d'accord ou pas d'accord.

Vote : à l'unanimité

8 - Création d'un poste d'adjoint technique

Suite au départ à la retraite d'une employée, il y a deux CAE qui avaient pris sa place.

Ces contrats arrivent à terme et nous voudrions créer un poste d'adjoint technique pour du ménage en priorité et le service à la cantine.

Nous avons déjà attribué quelques heures à l'ATSEM qui a été embauchée.

M Arana demande si c'est un plein-temps.

M Zamora et Mr le maire précisent que c'est un temps partiel aux alentours d'un mi-temps

Vote : à l'unanimité

9 - Déclassement et cession domaine public

Mr et Mme GONI Jean-Claude demandent si la commune peut leur vendre une parcelle de terrain du domaine public. (suivant les plans)

Cela va leur permettre de créer un accès handicapé et d'avoir une bande de terrain le long de leur bâtiment coté rue principale.

Mr le maire précise que ce n'est pas facile de déterminer un tarif à leur proposer.

JP UHARRIZ indique que les frais du géomètre et du notaire sont à leur charge.

P Genin demande si chez Bergara c'est le même cas et que peut être qu'un jour en feront-ils la demande.

JM Larre : une partie est effectivement du domaine public.

Mr le maire : si un jour il y a une autre demande dans ce sens nous aborderons le sujet.

S Zudaire et P Genin pensent qu'il faut demander aux domaines qui pourront définir un prix ou une base de calcul correspondant à ce cas de figure.

Mr le maire demande si l'on peut acter la vente dans un premier temps et voir le prix suivant la réponse des domaines mais pas inférieur à 2 €.

Vote : 13 Mme GARAT ne votant pas pour ce point là

10 - Approbation financement éclairage public abords de la nouvelle école publique

La municipalité a souhaité faire une demande d'aide au financement auprès du SDEPA pour une extension de l'éclairage public notamment autour de l'école. Après leur passage sur le site pour voir si cela était faisable, il a été décidé comme suit : pour une opération totale de 24 734 € la commune versera 13 964 € + 902 € soit 14866 €, le syndicat pour sa part prendra à sa charge 5957 € et 3911€ de TVA

Vote : à l'unanimité

- Questions diverses

P Genin demande si le projet de boulangerie est toujours d'actualité.

M Zamora : oui la personne est vraiment intéressée.

M Arana interroge sur les travaux.

Mr le maire précise que l'on est en consultation, nous attendons les réponses.

M Arana pose des questions sur la circulation prévue après les travaux dont le sens interdit.

Mr le maire indique que le sens interdit va rester.

P Genin comment cela va se passer pour le bus scolaire qui vient de Saint Pée.

JM Larre précise que c'est le conseil général qui décide des arrêts pour les bus.

M Arana en ce qui concerne, l'école : qui a choisi les couleurs et où en sont les travaux ?

M Zamora et JM Larre : c'est l'architecte qui choisit mais on est resté sur des teintes pastel. Pour les travaux, ils avancent bien avant les congés des entreprises et la rentrée scolaire surtout.

N° internes de délibération prises dans cette séance : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h53.

Ont signé les Membres du Conseil Municipal.

Le Maire,

Le secrétaire de séance
MASSONDE Marielle

Les membres présents du Conseil Municipal

ARANA M -	ECHEVERRIA D -	ELICEIRY S -	GENIN P -
JORAJURIA M -	LARRE JM -	MASSONDE M -	OTONDO P -
UHARRIZ JP -	ZAMORA MT -	ZUDAIRE S -	